

## DEVIS - GESTE 1

**GESTION DES DÉCHETS DE RÉNOVATION - option 2** : Apporter les déchets de rénovation dans un centre de tri, un écocentre ou chez un recycleur. **Pondération du geste : 37 %.**

**Pièce justificative** : Remplir le tableau ci-dessous.

Afin d'obtenir la totalité des points liés à la gestion des déchets de rénovation, vous devez détourner des sites d'enfouissement 60 % des matières résiduelles. Si vous détournez entre 45 et 60 % des résidus, vous obtiendrez la moitié des points. Si vous détournez entre 30 et 45 %, vous obtiendrez le quart des points.

DATE DU DÉPOT DES DÉCHETS CHEZ RECYCLEUR	POIDS OU VOLUME*	% DE DÉCHETS	% DE RECYCLAGE (RÉUTILISATION)	TOTAL = 100 %
				100 %
				100 %
				100 %
				100 %
				100 %
				100 %
				100 %
				100 %
				100 %
				100 %
				100 %
				100 %
				100 %

\*Calculez, toujours selon la même mesure (poids ou volume), le taux de bois, panneaux, gypse, agrégat, acier, ciment, plastique, matériaux fins, asphalte, carton, etc. acheminé vers des sites d'enfouissement et le taux recyclé.

N.B. Un sac à vidange équivaut à un volume de 75 litres.

Utilisez le « Formulaire - Justifications Déchets » si vous ne pouvez atteindre le taux de recyclage demandé (ex: sinistre, matériaux trop endommagés, cet.). Votre dossier sera étudié et une partie des points pourraient être accordée.

Initiales du responsable de projet : \_\_\_\_\_